

De 14-18 aux attentats, les 100 ans des pupilles de la nation

Orphelins de guerre ou victimes d'attaques terroristes, ils ont été adoptés par la «mère-nation». Un statut unique au monde.

«Pupille de la nation», une expression venue d'une autre époque, un héritage de la première Guerre mondiale cruellement remis en lumière par la vague d'attentats islamistes qui a touché la France. Vendredi, ce statut unique au monde, créé en 1917 pour permettre la prise en charge de milliers d'orphelins de la Grande Guerre, fêtait son centenaire lors d'une journée de rassemblement à l'École militaire, à Paris, en présence de centaines de pupilles de tous âges.

Charlie Hebdo, l'Hyper Cacher, le Bataclan ou la promenade des Anglais à Nice... Depuis 2015, l'écrasante majorité des nouveaux protégés de la patrie ont été adoptés parce qu'un de leurs parents avait été tué ou blessé dans ces attentats ou parce qu'ils ont eux-mêmes été victimes. Soit près de 350 en deux ans, contre une trentaine de dossiers annuels les années précédentes. Les autres jeunes pupilles sont surtout des enfants de soldats et de fonctionnaires tués ou blessés au service de la nation. Comme Benjamin, Lauriane et Juliette dont le père est revenu d'Afghanistan fin 2008 après une mission où plusieurs de ses camarades ont sauté sur une mine. Trois mois après son retour, les premiers signes d'un traumatisme psychique de guerre se manifestent. Après la longue reconnaissance du handicap de leur père, ses enfants ont finalement été adoptés par la nation en 2012. Une mention qui figure désormais sur leur acte de naissance. «Pour nous, c'est le signe que l'État reconnaît que cette blessure a transformé notre famille et a bouleversé notre vie», souligne Lauriane, 18 ans. Victoria, fille d'un des otages de l'Hyper Cacher, elle aussi pupille, confie se sentir «un peu plus rattachée à la nation» dans un documentaire réalisé pour ce centenaire. Robin, blessé par balle dans un attentat de l'ETA en 2009, a pour sa part attendu des années avant de demander ce statut pour ses deux filles. Aujourd'hui âgées de 9 et 15 ans, elles ne sont pupilles de la nation que depuis 2016. Avant cette actualité, il ne connaissait même pas l'existence de ce statut. «Le terme "adoption" nous gênait un peu au départ mais ce statut n'enlève pas l'autorité parentale», décrit sa femme. Janine, 74 ans, a épinglé à sa veste le bleuet de France, symbole de la solidarité envers les anciens combattants, les victimes de guerre, les orphelins et les pupilles. Toute sa vie, elle est restée fidèle au service qui a veillé sur ses jeunes années après la mort de son père en Indochine, en 1945. «J'essaye d'aider. Je leur dois bien ça», glisse-t-elle humblement. De quel œil voit-elle tous ces nouveaux venus dont l'histoire peut sembler si différente de la sienne? «On a tous souffert, on est tous dans la même situation», sourit la vieille dame.

Un accompagnement tout au long de la vie

Participation aux frais d'études, aux dépenses médicales, soutien psychologique: l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), en charge des pupilles de la nation, joue également le rôle d'une seconde famille. Ses conseillers et assistantes sociales sont disponibles à tout

moment pour épauler les pupilles dans leur parcours. «C'est comme un parent, commentent Lise et Laure, des jumelles de 27 ans dont le père policier a été tué en service lors d'un braquage à main armée en 1993. Nous avions trois ans quand il est décédé et l'Onac fait partie de notre vie. Leur aide financière a permis de payer une partie de nos études, une opération des yeux ou nous a aidé à nous installer.» En 2016, l'Office a déboursé 1,4 million d'euros pour ses jeunes protégés. Cet accompagnement peut se poursuivre tout au long de la vie, notamment pour les pupilles vieillissants qui peinent à faire face à des frais médicaux. «Ce statut est aussi important sur le plan symbolique que sur le plan matériel. C'est un impératif de responsabilité et de solidarité, une manière pour l'État de dire qu'il ne laisse pas ses enfants seuls et n'oublie pas les victimes», conclut l'historien Denis Peschanski, directeur au CNRS et membre du Conseil scientifique de l'Observatoire B2V des mémoires.

par Agnès Leclair

